



## Assemblée générale de l'Association suisse des droguistes du 10 novembre 2023

---

<b>Lieu</b>	Stade du Wankdorf, Champions Lounge, Berne
<b>Date</b>	10 novembre 2023
<b>Durée de l'assemblée</b>	de 10h à 16h20
<b>Direction de l'assemblée</b>	Jürg Stahl (JS)
<b>Procès-verbal</b>	Judith Anderhub (JAn)
<b>Traduction simultanée</b>	Suzanne Bollinger et Christel Goumaz
<b>Traduction des documents</b>	Marie-Noëlle Hofmann et Claudia Spätig
<b>Traduction du procès-verbal</b>	Marie-Noëlle Hofmann
<b>Technique</b>	Equipe technique du Stade du Wankdorf Markus Horlacher (InformTeam GmbH)
<b>Rédaction et photos</b>	Céline Jenni ( <i>vitamine</i> , <i>d-mail</i> – texte) et Miriam Kolmann (photos)
<b>Convocation et documents</b>	La date de l'assemblée générale a été communiquée pour la première fois dans <i>vitamine</i> n°12/2022. Dans <i>vitamine</i> de septembre 2023 (envoyé fin août), les modifications des statuts ont été annoncées dans les délais, deux mois avant l'assemblée générale. Avec l'envoi de la lettre de convocation et de l'ordre du jour ainsi que du document «Modifications des statuts: projet et explications» au 10 octobre 2023, l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts et dans les délais.
<b>Procès-verbal</b>	Le procès-verbal de la dernière AG du 14 novembre 2014 n'a fait l'objet d'aucune objection écrite et motivée dans un délai de quatre semaines à compter de sa publication. Le procès-verbal est donc considéré comme approuvé - conformément à l'article 27, paragraphe 2, des statuts.
<b>Comité central</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>_ Jürg Stahl, président central (JS)</li><li>_ Raphael Wyss, vice-président, médias &amp; communication (RW) (absence pour cause de maladie)</li><li>_ Gregor Kreyenbühl, formation, formation continue &amp; perfectionnement (GK)</li><li>_ Elisabeth von Grünigen-Huber, politique &amp; branche (EvG)</li><li>_ Jürg Rolli, ressources &amp; services (JR)</li></ul>
<b>Direction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>_ Heinrich Gasser, médias &amp; communication (HRG)</li><li>_ Andrea Ullius, politique &amp; branche (AU)</li><li>_ Thomas Althaus, directeur de l'École supérieure de droguerie (ESD) (ThA)</li></ul>



### **Votations**

Conformément aux articles 7, 9 et 11 des statuts de l'ASD (statuts de 2014), les droits de vote à l'assemblée générale sont répartis de la manière suivante:

\_ Les entreprises membres ont deux droits de vote. Dans la mesure où la personne responsable vis-à-vis des autorités et le propriétaire de l'entreprise ne sont pas identiques, le propriétaire peut se prévaloir de la moitié des droits de vote de toutes ses entreprises.

\_ Les membres individuels et les membres d'honneur ont chacun une voix.

Les membres ayant le droit de vote ont reçu une ou deux cartes de vote pour les votations. Les membres disposant de plus de deux voix ont reçu une carte individuelle indiquant le nombre de voix dont ils disposent.

### **Droit de vote**

Nombre de <u>voix</u> présentes	245	
Majorité absolue (50 % + 1 voix)	123	
Majorité qualifiée (majorité aux 2/3)	164	(pour les requêtes supplémentaires)
¼ des voix	62	(vote à bulletin secret)

### **Remarque préliminaire**

Un compte-rendu a été rédigé. Les interventions des différents participant·e·s ont été résumées. Les slides publiées à l'annexe I font partie intégrante du procès-verbal et servent à expliquer les différents points du procès-verbal.



## 1. Salutations et ouverture

Jürg Stahl (JS) salue les participant·e·s à l'assemblée générale et en particulier l'actuel président du Conseil national, Martin Candinas. Il rend hommage à son engagement pour la famille des droguistes et lui souhaite la bienvenue. Il rend également un hommage particulier aux membres d'honneur présents, à savoir Martin Bangerter, Maja Fabich-Stutz, Daniel Fontolliet, Bernhard Kunz, Erich Müller, Heinz Probst et Roland Rudolf von Rohr. JS salue également les alliés des associations partenaires, les représentant·e·s des autorités ou des organisations officielles, notamment Marcel Plattner, président de la VIPS, Herbert Schwabl, président de l'ASMC, Jürg Frommelt, président de l'ASSGP, Stephan Luterbacher, président par intérim de l'Association des pharmaciens cantonaux, Andreas Pfenninger de Swissmedic, Regula Steinemann d'Employés Droguistes Suisse, Andrea Brügger de pharmaSuisse, Kurt Gfeller de l'Union suisse des arts et métiers, Nicolas Florin de la fondation Refdata et Walter Stüdeli de la Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom). Il salue en bloc tous les autres membres et invité·e·s de l'ASD, qui ne sont pas moins importants.

Jürg Stahl fait remarquer que l'assemblée générale est enregistrée sur support sonore pour rédiger le procès-verbal et demande donc d'utiliser un microphone pour les éventuelles interventions du public.

Il informe également que des photos seront prises pour la communication et la documentation de cette assemblée générale. En l'absence d'intervention, il part du principe que les participant·e·s sont d'accord.

### 1.1 Approbation de l'ordre du jour

*Personne ne demande la parole concernant l'ordre du jour. L'ordre du jour est donc considéré comme accepté à l'unanimité.*

### 1.2 Élection des scrutateurs

Jürg Stahl propose les collaboratrices suivantes de l'ASD pour faire office de scrutatrices:

- \_ Anita Finger Weber
- \_ Marlies Föhn
- \_ Marie-Noëlle Hofmann
- \_ Claudia Luginbühl

*Il n'y a pas de contre-proposition et personne ne demande la parole. Les propositions sont acceptées à l'unanimité.*

Dans son allocution, Jürg Stahl annonce que l'Association suisse des droguistes (ASD) aura 125 ans l'année prochaine. L'assemblée générale d'aujourd'hui donne le coup d'envoi de différentes festivités, mais aussi de travaux qui seront entrepris ou lancés au cours de l'année du jubilé. Des informations détaillées à ce sujet suivront au cours de l'assemblée générale.

La dernière assemblée générale a eu lieu en 2014 au même endroit, ce qui est une éternité de nos jours, si l'on se souvient de tout ce qui s'est passé depuis et des virus qui ont massivement impacté les affaires courantes. Mais la famille des droguistes doit se réunir plus souvent, il en est convaincu. Un cycle de quatre ans est envisagé.



Ce qui doit et peut être organisé chaque année selon les statuts, c'est l'assemblée des délégués, lors de laquelle des décisions financières importantes sont prises et des organes sont élus. Comme ce dialogue direct entre les membres est important, le comité central a décidé lors de sa dernière séance que l'AD n'aurait pas lieu sous forme écrite, comme prévu initialement, mais sous forme physique. Les délégués se réuniront le 12 décembre 2023 dans l'après-midi à Olten.

C'est une période mouvementée, souligne JS. Une supposée crise en chasse une autre et il constate que le respect mutuel se perd plus que jamais. Il ne veut pas critiquer, mais montrer par l'exemple qu'il est possible de faire autrement.

L'Association des droguistes existe depuis bientôt 125 ans. Au cours de ces années, il y a eu beaucoup de hauts, mais aussi quelques bas. Il y a toujours eu des personnes au sein de l'association, des sections et des entreprises qui se sont battues avec passion pour la profession de droguiste. Elles n'ont pas ménagé leurs efforts, ont accepté qu'on se moque d'elles avec pitié, mais ont fini par faire avancer la famille des droguistes. JS souhaite remercier, au nom de tous ceux qui se sont battus au cours de ces 125 années, les anciens présidents et membres d'honneur présents, mais aussi les droguistes expérimentés, pour leur excellent travail préparatoire.

## 2. Message de salutations: le président du Conseil national Martin Candinas

Le président du Conseil national, Martin Candinas, salue les personnes présentes dans les quatre langues nationales et les remercie pour l'invitation. Il souligne que la branche de la droguerie est un pilier important et indispensable du système de santé et de la société et qu'il est impressionné par les prestations des dernières années.

Martin Candinas apprécie l'échange et les relations humaines, qui sont particulièrement soignées dans les drogueries de campagne. De nombreux droguistes s'engagent consciemment dans des associations et des organisations, sont profondément enracinés dans la vie communale et constituent un point de contact digne de confiance pour les gens sur place. C'est pour cette raison qu'il s'est particulièrement réjoui de l'invitation.

La cohésion en Suisse, la solidarité entre les régions linguistiques, les cultures et les générations lui tiennent à cœur et la branche de la droguerie y est également attachée. Elle fait preuve de proximité avec le peuple et de solidarité dans son travail quotidien.

Martin Candinas est convaincu que, malgré les défis à relever, les drogueries continueront à l'avenir à jouer un rôle important dans l'approvisionnement en soins et que la politique sera à leurs côtés et prendra leurs préoccupations au sérieux. Les droguistes ont toutes les raisons d'être fiers. L'association des droguistes a réalisé beaucoup de choses au cours des 125 dernières années, elle s'est toujours adaptée et développée. Il est convaincu que la branche maîtrisera également les défis futurs si elle continue à collaborer et à se serrer les coudes avec autant de succès.



### 3. Jubilé des 125 ans de l'ASD et lancement du processus stratégique

#### 3.1. Jubilé des 125 ans de l'ASD

Jürg Stahl souligne que lorsqu'une association ou une entreprise existe depuis 125 ans, beaucoup de choses ont été faites correctement au fil des ans. C'est aussi le cas de l'ASD. On veut et on doit s'arrêter pour fêter l'anniversaire, mais il est plus important d'initier des choses valables pour l'avenir. On a essayé de faire un mélange et le comité central a décidé de fêter le jubilé le lundi de Pentecôte 20 mai 2024 au Ballenberg. Les membres de l'ASD et leurs proches ainsi que les principaux partenaires industriels sont invités. Avec leurs cotisations, les membres actifs de l'ASD versent une petite contribution à la Fondation Ballenberg, qui sert à entretenir le jardin de plantes médicinales et la droguerie historique du musée en plein air. Il était donc évident de célébrer le jubilé au Ballenberg. Le comité d'organisation de cet événement se compose du président du conseil de la Fondation Ballenberg, Walter Käch, du président central Jürg Stahl et de Gregor Kreyenbühl du comité central. En plus de cette fête conviviale, nous souhaitons également profiter de cette année anniversaire pour donner de nouvelles impulsions à la branche.

#### 3.2. Lancement du processus stratégique

JS explique que le processus stratégique a un lien avec le jubilé, car l'année du jubilé est considérée comme le coup d'envoi pour lancer diverses choses. Il a élaboré le travail préparatoire en collaboration avec l'ancien directeur de l'ASD, Frank Storrer. Le processus stratégique n'est pas un remède miracle, mais il aide la branche à avoir une vision et à se fixer un objectif quant à la position de la droguerie dans 10 à 20 ans. En tant que petite association professionnelle, on ne peut pas se mesurer aux grands, mais on doit continuer à défendre ce rôle et à y travailler. La vision ne peut être atteinte qu'avec une organisation de projet sérieuse, dont la responsabilité incombe à Frank Storrer et à lui-même, en collaboration avec les organes de la direction et le comité central de l'ASD. Nous voulons délibérément inclure aussi des représentant·e-s de la branche en tant que ressource, afin de créer la base pour savoir où nous voulons et pouvons aller avec ce processus stratégique. Il n'est pas prévu de créer de nouveaux organes, car la conférence de la branche, le forum de la droguerie, l'assemblée des délégués, l'ESD ainsi que diverses manifestations de partenaires offrent déjà des possibilités d'utiliser les ressources et les idées qui en découlent.

L'adresse e-mail [zukunft@drogistenverband.ch](mailto:zukunft@drogistenverband.ch) est exclusivement destinée à servir de boîte aux lettres pour les bonnes idées tournées vers l'avenir. Les propositions envoyées seront examinées et feront l'objet d'une réponse, mais l'ASD ne peut pas garantir qu'elles seront mises en œuvre.

JS donne la parole à la présidente de la section Suisse centrale, Rosi Meyer-Strähl, qui a organisé avec un petit groupe autour de Heinrich Gasser un workshop sur l'image de la branche de la droguerie.

Rosi Meyer-Strähl souligne qu'il est important de profiter de cet anniversaire pour lancer une campagne d'image de la branche, car de nombreuses personnes ne savent pas exactement ce qu'est une droguerie. En octobre, ils ont organisé un workshop sur l'avenir de la droguerie, respectivement sur son image, au cours duquel différentes idées ont fait l'objet de discussions pour que les drogueries soient mieux perçues, surtout par le public. Par exemple, une campagne d'image avec le slogan «Demandez à votre droguerie», qui pourrait éveiller l'intérêt de la population pour la droguerie. Une autre idée serait une droguerie-jeu, sur le modèle de



la poste pour enfants. Cela pourrait également susciter des émotions positives à l'âge adulte, qui seraient associées à la droguerie. D'autres idées ont été émises dans le domaine des réseaux sociaux ou pour un podcast. Enfin, il est important pour le succès de la campagne d'image que la branche participe et soutienne ce projet. Elle est consciente que cela coûte de l'argent. Mais il est important d'investir dans ce domaine pour faire connaître tout ce que les drogueries font dans le secteur de la santé.

JS explique que la décision de ce qui sera réalisé sur l'axe temporel du processus stratégique incombe à la direction et au comité central, mais aussi à l'assemblée des délégués. Les coûts seront également discutés et décidés en collaboration avec les délégués.

*Personne ne demande la parole. Les personnes présentes approuvent à l'unanimité, avec une abstention, le vote non officiel sur le processus stratégique proposé.*

## 4. Requête pour la modification des statuts

### 4.1. Requête pour la modification des statuts, article 7

Elisabeth von Grünigen (EvG), explique qu'en raison du processus stratégique prévu, on a renoncé à une adaptation complète des statuts. Comme indiqué dans les documents reçus, deux adaptations des statuts seront soumises au vote. La première adaptation concerne l'article 7 «Droit de vote des entreprises membres». Jusqu'à présent, les entreprises membres avaient deux droits de vote à l'assemblée générale, dont un pouvait être repris par le propriétaire si celui-ci n'était pas identique à la personne responsable vis-à-vis des autorités (titulaire de l'autorisation d'exploitation). Dans les entreprises mixtes, le problème est que la personne responsable vis-à-vis des autorités est dans la plupart des cas le pharmacien. Le droguiste ES, qui dirige la droguerie sur place, n'a toutefois pas le droit de vote. Il a été décidé de tenir compte de cette situation dans les statuts en ajoutant le quatrième alinéa suivant: «Dans les entreprises mixtes (droguerie-pharmacie), la personne responsable vis-à-vis des autorités peut autoriser la ou le droguiste dipl. féd., resp. ES à exercer le droit de vote. La procuration doit être annoncée par écrit à l'ASD». Cet ajout entraîne d'autres adaptations mineures de l'article 7, qui ont déjà toutes été communiquées par écrit.

### 4.2. Requête pour la modification des statuts, article 35 - nouveau

EVG poursuit avec la deuxième modification prévue des statuts et explique qu'il avait déjà été constaté pendant la pandémie qu'il n'existait pas de base statutaire permettant d'organiser une assemblée des délégués (AD) par voie de circulation. En raison des directives concernant le Covid durant la première année de la pandémie et après consultation des sections durant la deuxième année, il a été décidé à l'époque d'organiser malgré tout l'assemblée des délégués par voie écrite. Cette lacune devrait maintenant être comblée par l'adaptation des statuts «Voie de circulation».

EVG souligne que le comité central et la direction ne veulent pas décider quelque chose sans contact avec l'assemblée des délégués. En effet, cet échange physique sur place est très important et la voie de circulation ne doit être utilisée que dans des cas exceptionnels.

Ce nouvel article 35 des statuts entraîne une adaptation de la numérotation des articles suivants.



Henri-Jean Golaz aimerait savoir qui définit ce qu'est un cas exceptionnel. Si c'est, comme pendant la pandémie, le Conseil fédéral ou le comité central qui décide.

EVG explique que c'est le comité central qui décide.

Salome Riesen demande si une modification des statuts est vraiment nécessaire. L'interdiction de se réunir en cas de pandémie a été décidée au niveau fédéral et elle aimerait savoir quelles sont les autres exceptions qui ne permettent pas de se réunir physiquement.

EVG explique que la première année de pandémie, l'assemblée des délégués n'a pu être organisée que par voie écrite en raison des directives fédérales. La deuxième année, il aurait été possible d'organiser l'AD physiquement sous certaines conditions. Suite aux réactions de plusieurs sections, on y a néanmoins renoncé. D'un point de vue purement juridique, l'ASD n'aurait pas eu cette base. Pour l'assemblée générale, il est déjà possible de l'organiser par voie de circulation. La modification des statuts vise à combler cette lacune pour l'AD également.

JS procède au vote des deux modifications des statuts séparément, à la demande de Lukas Zogg.

*La modification des statuts de l'article 7 est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.*

*La modification des statuts de l'article 35 est adoptée à une large majorité, avec quinze voix contre et quelques abstentions.*

## 5. Réorganisation de l'ASD

JS informe que Frank Storrer a quitté la direction opérationnelle de l'ASD en janvier 2023 à sa demande. Sous la direction de coordination de Heinrich Gasser, les tâches à accomplir ont été réparties entre les membres de la direction. Le comité central s'est également engagé ponctuellement au niveau opérationnel. Selon JS, l'année a été rude et il est clair que des renforts seront à nouveau nécessaires.

JS explique les principaux objectifs de la réorganisation. Il s'agit de la dissociation et de la focalisation, mais aussi des travaux quotidiens et de leurs défis. On veut regrouper les forces, aussi bien dans la formation que dans les services centraux et dans les compétences en matière de médias de vitagate sa. Pour le département des services centraux, on a trouvé en Sandra Wollschläger une personne compétente qui offre le soutien nécessaire dans cette complexité. Elle commencera à travailler le 1<sup>er</sup> février 2024. C'est avec elle et le transfert et le regroupement des forces dans une «entreprise d'édition» que l'on veut commencer l'année prochaine. JS souligne que rien ne change dans la constellation de vitagate sa. La démarche ne vient pas non plus d'une crise de vitagate sa, mais au contraire, vitagate sa s'est fortement établie, surtout sur le plan financier. Jürg Stahl passe la parole à Heinrich Gasser pour de plus amples informations sur l'entreprise d'édition.



### **Entreprise d'édition**

Heinrich Gasser explique que vitagate sa n'est pas seulement un site internet, mais qu'en tant que maison d'édition, elle s'occupe entre autres du pharmaJournal, le magazine spécialisé de pharmaSuisse, et fournit des contenus à des organisations amies. Par «désenchevêtrement», on entend que les recettes issues des médias qui étaient jusqu'à présent générées par l'ASD le seront à l'avenir par l'entreprise d'édition, donc par vitagate sa. L'ASD sera donc déchargée des frais de services tels que les frais d'impression et de distribution, les honoraires des collaborateurs indépendants. Le personnel existant sera également transféré de l'Association des droguistes à vitagate sa, ce qui réduira également les charges de personnel de l'Association des droguistes et augmentera celles de vitagate sa. vitagate sa reste au secrétariat de l'ASD à Bienne, avec les mêmes places de travail, les mêmes bureaux, etc. Pour cela, il faut encore des accords, comme par exemple un contrat de sous-location. Il n'y a pratiquement aucun changement vis-à-vis de l'extérieur. En ce qui concerne le bénéfice annuel, l'ASD, en tant qu'actionnaire unique de l'entreprise d'édition, a droit à une distribution de bénéfice sur laquelle elle décidera sur proposition du conseil d'administration de vitagate sa.

Pour vitagate sa, il s'agit d'une étape importante, car cette indépendance vis-à-vis de l'Association des droguistes donne à l'entreprise d'édition davantage de possibilités de créer des médias pour d'autres organisations. Cette liberté d'entreprise a bien sûr ses limites, car l'Association des droguistes reste l'actionnaire unique et représente les intérêts de la branche de la droguerie de manière appropriée dans cette nouvelle structure.

JS ajoute que Heinrich Gasser a effectué ce travail préparatoire avec son équipe et avec la concertation nécessaire avec le comité central. Pour les membres, il est important de savoir que les prestations actuelles restent les mêmes. Il s'agit des mêmes cotisations et des mêmes interlocuteurs.

Peter Dobler, président de la section SZ/GL, aimerait savoir ce qui se passerait si le comité central voulait vendre 50 % des actions de vitagate sa dans 10 ans par exemple. Il demande si cela sera décidé lors d'une assemblée générale, d'une assemblée des délégués ou par le comité central lui-même.

JS explique qu'il y a le «filet de sécurité» de la commission de vérification des comptes en tant qu'organe fonctionnel, ainsi que dans la première phase, en ce qui concerne l'activité commerciale, et de l'assemblée des délégués qui approuve le rapport de gestion. En outre, les délégués ont à tout moment la possibilité, par le biais de l'AD, de proposer une nouvelle organisation du comité central. A l'heure actuelle, il n'y a aucune intention de vendre des actions de vitagate sa. Mais il n'est pas exclu de faire entrer un jour un partenaire fort dans le bateau. Dans sa conception des droits de propriété, JS précise toutefois qu'il ne s'agit jamais d'une participation majoritaire. Pour le moment, il est prévu que Jürg Rolli et Raphael Wyss du comité central soient les représentants au conseil d'administration de vitagate sa et qu'il exerce lui-même les droits de vote à l'assemblée générale de vitagate sa. Ainsi, le comité a réellement des possibilités d'influence.

*Les autres questions du public sont regroupées et font l'objet d'une réponse groupée.*



Heinz Rothenberger, président de la commission de vérification des comptes, informe que lui et ses collègues de la commission de vérification des comptes ont appris en août l'existence de vitagate en tant que «entreprise d'édition» et sont en fait favorables à cette idée. Il a cependant regretté l'absence du budget de vitagate sa dans la convocation à l'assemblée des délégués. vitagate sa a coûté de l'argent à l'association ces dix dernières années, mais elle est en bonne position depuis 2022, depuis qu'elle a pu produire le pharmaJournal. En 2022, un bénéfice de 190 000 francs a été réalisé, et le conseil d'administration de vitagate sa a décidé de verser 50 000 francs de dividendes à l'ASD. En raison de la garantie de déficit que l'ASD a donnée au fil des ans, il aurait pu s'imaginer un dividende un peu plus élevé. vitagate sa est une société anonyme avec cinq membres au conseil d'administration. Deux du comité central de l'ASD, Jürg Rolli et Raphael Wyss, et trois externes avec Martin Bangerter et Messieurs Abele et Jung. Ces derniers ont le droit de proposer le montant du dividende. Heinz Rothenberger préférerait qu'une majorité des membres du comité central puisse décider au sein du conseil d'administration de vitagate sa. Ensuite, il aimerait savoir si le budget de vitagate sa est présenté aux délégués, l'instrument le plus puissant de l'ASD.

Lukas Zogg, de la droguerie Dropa Bischofszell et membre du comité de la section Suisse orientale, demande quels sont les risques, notamment financiers, de cette séparation.

Emanuel Roggen, de la droguerie Roggen, se réfère à la défense des minorités comme les petites drogueries et les minorités linguistiques et aimerait savoir si l'on ne va pas perdre de l'influence s'il n'y a plus que deux membres de l'ASD dans le conseil d'administration de vitagate sa.

Jürg Rolli (JR) se réfère à la question de Heinz Rothenberger concernant la détermination de la proposition de dividende. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le montant à distribuer et le représentant des actionnaires peut ensuite décider de cette proposition. Il est donc en principe garanti que le conseil d'administration ne peut pas décider seul lorsqu'il s'agit de flux financiers.

En ce qui concerne la représentation au sein du conseil d'administration, JR déclare vouloir la maintenir telle quelle. Mais il prend acte du fait que si l'on souhaite que la majorité des membres du conseil d'administration de vitagate sa soient des membres de l'ASD, il faudra réexaminer la question.

En ce qui concerne la question du budget posée par Heinz Rothenberger, JR explique qu'en vue de l'assemblée des délégués de 2023, le budget a également été une raison pour organiser l'AD sous forme physique. JR indique que le compte de résultat de vitagate sa est présenté dans le rapport annuel de l'Association suisse des droguistes. Le budget de vitagate sa ne peut cependant pas être approuvé lors d'une AD de l'ASD, mais tout au plus être mis à disposition comme information supplémentaire. En règle générale, il ne doit pas être rendu public. Il est présenté lors de la conférence de branche et la commission de vérification des comptes a bien entendu des compétences étendues pour demander des détails. Si la commission de vérification des comptes établit un rapport positif, il n'y a plus de raison de remettre en question les rapports ou les budgets. Le budget n'est pas pertinent en tant qu'événement réel. Il s'agit d'une représentation de ce à quoi pourrait ressembler l'année suivante sur le plan financier.

JR répond à la question de Lukas Zogg en disant qu'il n'y a pas vraiment de risques supplémentaires dans cette constellation, ils sont les mêmes qu'auparavant. Les droits sur les produits restent à l'Association des



droguistes. Il s'agit simplement d'une commande qui n'est plus passée au sein de l'association, mais à sa filiale.

JS s'adresse à Emanuel Roggen et assure qu'avec la branche, l'AD et la conférence de branche, on va commander à vitagate sa les prestations nécessaires, également pour les régions linguistiques. La réalisation sera ensuite confiée à vitagate sa. Ils sont conscients que le regroupement et le transfert de la compétence concernant les médias est un terrain inconnu. Et il serait à son avis fatal d'exiger des dividendes excessifs dès cette phase. En tant que président, il préfère être un peu sur la défensive plutôt que d'avoir des attentes excessives. Pour lui, il existe également un lien avec l'examen des cotisations des membres lors de l'assemblée des délégués de l'année prochaine. Dans l'immédiat, aucune adaptation n'est prévue pour les cotisations des membres. Mais les drogueries existantes voient leur chiffre d'affaires augmenter, elles ont en fait plus de chiffre d'affaires par surface. Et c'est là qu'il faut trouver des structures communes.

Il estime que l'exigence selon laquelle les rapports de majorité au sein du conseil d'administration de vitagate sa doivent être en faveur de l'ASD est erronée. Le droit de vote est détenu à 100 % par l'ASD. Le reste est l'affaire de vitagate sa, sinon on aurait pu maintenir la situation telle qu'elle était jusqu'à présent. Et c'est précisément ce que l'on ne veut pas. L'entreprise d'édition fait très bien son travail. Et l'ASD fait ce qu'elle sait très bien faire. En tant que président du comité central, il représentera la voix de l'Association des droguistes auprès de vitagate sa.

Si cela sert la cause, le budget de vitagate sa peut être présenté à l'AD du 12 décembre. Mais il est très inhabituel que les chiffres d'une entreprise soient envoyés à l'avance et nous voulons y renoncer.

## **Hommages**

### Heinz Rothenberger

Au nom du secrétariat et du comité central, Jürg Stahl remercie chaleureusement Heinz Rothenberger pour ses 20 ans d'activité appréciée en tant que président sortant de la commission de vérification des comptes. Il a fait avancer l'ASD grâce à ses grandes connaissances professionnelles et à ses questions critiques et importantes.

### Yvan Gougler

JS remercie chaleureusement Yvan Gougler, au nom de la famille des droguistes, pour son long engagement en tant que membre du conseil de fondation de la Fondation ESD, membre de la commission scolaire de l'ESD et assesseur de la commission paritaire de l'ESD.

Gregor Kreyenbühl, président de la Fondation ESD et membre du comité central, se joint aux remerciements de JS et rend hommage aux déclarations concises et toujours bien préparées qu'Yvan Gougler a faites avec un grand calme.



### Hans Stöckli

JS rend enfin hommage à Hans Stöckli, conseiller aux États sortant du canton de Berne. Il a apporté un grand soutien à la branche au cours des dernières années et a contribué à la faire entrer au Parlement. Il a beaucoup œuvré dans le domaine des remèdes naturels et pour la révision de la loi sur les produits thérapeutiques. JS remercie Hans Stöckli au nom de la famille des droguistes pour son long engagement en faveur de la branche de la droguerie.

*L'assemblée générale est interrompue pour la pause de midi.*

## 6. Intermède musical de musique populaire

L'assemblée générale se poursuit l'après-midi par un intermède musical de la formation appenzelloise «Sennenmusik». Les membres, réunis autour du musicien et animateur Nicolas Senn, connu de la télévision suisse alémanique, sont la présidente de la section de Suisse orientale Maja Steingruber au violon, Madlaina Küng à la contrebasse et Adrian Dörig à l'accordéon. Cette prestation pleine d'ambiance est accueillie avec enthousiasme par le public, qui lui réserve des applaudissements nourris.

## 7. Que se passe-t-il aujourd'hui et demain à l'ASD ?

### 7.1 Numérisation

Andrea Ullius (AU) cite le fondateur de la société informatique DEC, Ken Olsen: «Il n'y a aucune raison pour que tout le monde ait un ordinateur à la maison.» Pour lui, c'est un exemple parfait de la manière dont on peut se tromper sur les scénarios d'avenir. Autre citation: «Nous vivons dans un monde qui se noie dans les données. Nous avons le choix entre continuer à les ignorer et les considérer comme de la fumée, ou les utiliser.»

En 2014, lors du forum de la droguerie, il avait évoqué l'idée d'un magasin en ligne pour les drogueries en présentant une petite esquisse de projet. L'appréciation était alors: «Nous n'en avons pas besoin, nos clients continueront à venir dans les drogueries, ils n'achèteront pas en ligne.» En 2018, le chef d'eHealth Suisse de l'époque a fait un exposé sur le projet «dossier électronique du patient » lors du forum de la droguerie. Résultat: «Nous n'en avons pas besoin, cela n'intéresse pas nos clients, c'est bon pour les médecins et cela ne nous sert à rien.» Si nous sommes honnêtes, dit AU, nous sommes tous un peu comme Ken Olsen. On ne peut pas toujours évaluer ce que l'avenir nous réserve ou si nos attentes se réalisent. Au cours des trois dernières années, l'Association des droguistes a beaucoup réfléchi au thème de la «numérisation» et l'a régulièrement abordé lors de la conférence de branche. L'ASD est également membre fondateur de l'alliance pour la transformation numérique du secteur de la santé, au sein de laquelle différents groupes de travail traitent de thèmes liés à la santé numérique. En collaboration avec Thomas Marko de l'entreprise BIND, on a élaboré il y a deux ans les premières idées stratégiques sur le dossier du patient et sur la manière de parvenir à une communauté de référence appropriée et si cela est vraiment nécessaire. Durant cette période, l'ASD a également



entretenu des contacts professionnels réguliers avec eHealth, le centre de compétence et de coordination de la Confédération.

L'ASD a d'abord dû préciser qu'il n'y avait pas que des fournisseurs de prestations au sens de la LAMal, mais aussi d'autres professionnels de la santé qui se concentrent sur les soins de base et l'automédication. Au cours de l'année 2023, l'ASD a élaboré, en collaboration avec le spécialiste Enrico Kopatz, la stratégie de base pour la santé numérique en droguerie. Il en a résulté un document de base avec les principes stratégiques de la santé numérique, dont le dossier électronique du patient fait partie. Les aspects centraux nécessaires à l'appel d'offres auprès d'une communauté de référence ont également été définis. Il est important que le concept élaboré, qui sera présenté plus tard, serve de base pour travailler sur la vision d'aujourd'hui. Les concepts concrets pour le mettre en œuvre en droguerie seront ensuite élaborés et définis en collaboration avec la branche. L'objectif, selon AU, est de positionner les drogueries comme des acteurs pertinents dans le cadre de la transformation numérique du système de santé.

*AU donne la parole à Enrico Kopatz, spécialiste en santé numérique.*

Enrico Kopatz explique que la définition de la santé digitale n'a pas changé depuis la première stratégie de la Confédération et des cantons en 2007. L'objectif de Digital Health est de «renforcer la qualité du traitement médical, d'améliorer les processus de traitement, d'augmenter la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé, ainsi que de promouvoir les compétences des patients en matière de santé.» C'est sur la base de ces constantes que le positionnement des drogueries dans le contexte de la santé numérique a été développé.

Enrico Kopatz explique la notion de «santé numérique» à l'aide d'un écosystème numérique. Chaque écosystème, y compris un écosystème biologique, se compose de sept éléments:

- \_ Un écosystème numérique met l'homme au centre, c'est-à-dire les acteurs qui font quelque chose ensemble au niveau numérique dans le domaine de cet écosystème numérique. Tout comme le soleil donne de l'énergie, les personnes animent un écosystème numérique;
- \_ Le deuxième élément de l'écosystème biologique est l'élixir de vie qu'est l'eau, et dans l'écosystème numérique, les données de santé. Si les bons acteurs ne participent pas au système, il manquera des données de base pour numériser certains processus;
- \_ Le troisième niveau est la technologie, c'est-à-dire le sol, où tout se développe, où il y a de la stabilité;
- \_ Grâce au quatrième champ d'action, l'économie/le modèle commercial, un écosystème numérique se développe et se transforme. Dans le cas du dossier électronique du patient (DEP), le modèle commercial fait défaut et c'est pourquoi l'engagement des différents professionnels de la santé fournisseurs de prestations est très réservé;
- \_ Le cinquième élément important est la communication. Interagir les uns avec les autres, partager des informations et des connaissances, se motiver et agir en fonction de cette motivation. Là aussi, le DEP est à la traîne. Depuis cette année, une campagne est menée à l'intention des professionnels de la santé autour du DEP et ce n'est que l'année prochaine que les patients s'y joindront. Cette communication a au moins cinq ans de retard, a estimé Enrico Kopatz;



- \_ L'élément suivant d'un écosystème numérique est la politique. La politique détermine le climat d'un écosystème numérique, mais aussi de toute la transformation numérique;
- \_ Et le dernier élément est la frontière d'un écosystème numérique, mais aussi celle de la santé numérique et de la transformation numérique. Il s'agit de la limite juridique qui détermine les données avec lesquelles on peut travailler dans cet écosystème.

C'est la première vision de la santé numérique que vous avez élaborée, a déclaré Enrico Kopatz, et en répondant à ces sept questions, vous êtes capable, en tant qu'entrepreneur et association, de participer à la santé numérique.

La prochaine étape, selon Enrico Kopatz, est celle des données de santé. Dès que le client est traité dans la droguerie, le droguiste documente ces données de santé. Dans l'idéal, ces données constituent un jumeau numérique du client. Il y a bien sûr des limites juridiques très strictes. Il s'agit d'une vision, mais elle est pertinente pour l'efficacité de tout processus numérisé dans le cadre de la santé numérique. Plus les données sont bonnes, plus l'état des données est bon, plus le conseil ou le traitement est probablement bon, plus les données sont réinjectées dans le système. Enrico Kopatz cite à ce propos une phrase du Bulletin des médecins suisses: «Nous avons besoin d'une utilité multiple à partir d'une seule saisie de données, et non pas de plusieurs saisies de données sans utilité.»

Enrico Kopatz s'intéresse de plus près à la technologie mentionnée dans l'écosystème numérique. Celle-ci se divise en quatre technologies de base pertinentes pour la santé numérique:

1. La mise en réseau. Se mettre en réseau avec d'autres professionnels de la santé et fournisseurs de prestations dans le domaine de la santé.
2. L'automatisation, pour automatiser les processus.
3. La qualification. Donner au client la possibilité de prendre une part plus active dans son traitement.
4. Mesurer. Par exemple, la mise à disposition de données de santé à des fins de recherche ou dans le sens d'une médecine personnalisée.

Enrico Kopatz explique qu'à l'heure actuelle (10.11.2023), huit communautés de référence certifiées proposent le dossier électronique du patient en Suisse. En principe, trois plateformes seraient mises à disposition par ces communautés de référence. Une plateforme B2B en combinaison avec le DEP et éventuellement une plateforme B2C (Business to Customer). Un point important pour les fournisseurs de prestations et les professionnels de la santé qui n'ont pas encore développé l'informatique interne ou qui n'ont pas vraiment besoin de le faire parce qu'ils sont si petits. Les homes pour personnes âgées, par exemple, sont de tels fournisseurs de prestations, les drogueries éventuellement aussi. Il existe des communautés de référence qui proposent des technologies permettant de participer au DEP au moyen d'un ordinateur portable qui peut être loué.

Enrico Kopatz poursuit avec l'entrée en matière sur le DEP. Le DEP est une archive de données hautement sécurisée pour la communication entre les professionnels de la santé et les patients/clients. Le DEP se développe exclusivement dans le cadre des dispositions légales. Pour cela, il faut une volonté politique et pour qu'une plateforme B2C puisse se développer, il faut un marché. La révision de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient sera soumise à une grande révision d'ici 2028. D'ici là, le marché de la santé numérique aura



continué à se développer. C'est pourquoi il ne vaut probablement pas la peine d'attendre. La santé numérique suit les processus de soins intégrés et non l'inverse, c'est un principe important.

Dans son travail, il existe trois compétences clés dans le cadre des soins intégrés. La première compétence est la qualité du service. En tant que professionnel de la santé, il n'est pas possible de facturer le patient pour la documentation en l'absence du patient. En matière de qualité de service, de fidélisation de la clientèle et d'assortiment, les droguistes doivent donc être à la pointe. Le deuxième niveau est celui de la compétence en matière de santé et de la prévention. Et le troisième niveau est l'automédication. Celle-ci est très importante dans le cadre d'une réflexion globale sur le processus de médication.

Andrea Ullius et lui en ont déduit trois expertises nécessaires, qui peuvent être formulées au cœur du besoin vis-à-vis de la santé numérique.

- \_ Dans le cercle intérieur, l'expertise des processus de médication numérique. Les fournisseurs informatiques proposeront la plateforme DEP ou un autre produit, mais il faut être très bien informé pour cela;
- \_ Le deuxième niveau est celui de l'expertise des données numériques de santé. Les clients se rendront probablement de plus en plus dans les drogueries avec leurs smartphones et demanderont si les données peuvent être interprétées pour eux;
- \_ Le troisième niveau est le dossier électronique du patient.

Une autre vision a été formulée dans le cadre du rapport: les drogueries proposent une combinaison durable de services traditionnels et d'expertise scientifique et numérique dans le domaine de la santé et renforcent ainsi leur rôle de «coach de santé».

Enrico Kopatz conclut son exposé sur la numérisation par une citation de l'écrivain et pasteur bernois Kurt Marti: «Où irions-nous si tout le monde disait où nous allons et que personne n'allait pour voir où nous irions si nous y allions.»

## 7.2 Formation

### Pénurie de personnel qualifié

Gregor Kreyenbühl, du comité central, explique qu'à ses yeux, l'association de la branche a un rôle important à jouer dans le domaine de la formation. En 2020, l'Organisation mondiale de la santé a classé dans le top dix des compétences les plus demandées dans le monde du travail d'ici 2025 aux quatre premières places suivantes: pensée analytique et critique, stratégie d'apprentissage et apprentissage tout au long de la vie, stratégie de résolution des problèmes et créativité. Pour lui, il manque encore les connaissances spécialisées.

Comment former les professionnels? Quelles sont les offres de formation continue et de perfectionnement modernes et nécessaires pour que nos spécialistes soient en mesure de fournir ce dont ils ont besoin pour la branche? La réorganisation permet de mettre encore plus l'accent sur la formation. Thomas Althaus et lui-même estiment qu'il est essentiel que les différents niveaux de formation soient coordonnés de manière perméable et, dans le meilleur des cas, qu'ils se complètent. Les contenus de formation et les settings des cursus doivent être modernes. L'offre de formation doit être motivante et surtout durable. L'orientation pratique peut également être une clé. Thomas Althaus, responsable du département de la formation, s'est déjà penché sur la question de manière intensive, en concertation avec lui. Un business plan est en cours d'élaboration pour l'année prochaine. Le domaine de la formation ne sera pas totalement assaini, mais il sera mieux ciblé et la direction ainsi que le comité central s'en occuperont intensivement.



Il y a un peu plus d'un an, Frank Storrer a fait une présentation complète du thème de la pénurie de personnel qualifié et de ce qu'il faut faire pour y remédier. La formation seule ne peut pas résoudre ce problème, mais c'est par des efforts de formation que l'on peut faire face à la pénurie de personnel qualifié. Plus la base est large, plus les spécialistes de la branche sont nombreux et plus il y a de diplômés dans la formation professionnelle supérieure. Dans le domaine de la formation initiale, du passage de l'école secondaire à la formation professionnelle ou à la formation gymnasiale, un partenariat a par exemple été trouvé avec Yousty et le secrétariat général apporte son soutien avec du matériel d'information et de nouveaux films pour l'image. Et ce sont également les sections et les droguistes qui recrutent la relève pour la branche de la droguerie lors de salons professionnels ou d'exposés dans les classes de présentation de choix professionnel. GK remercie chaleureusement tous ceux qui s'engagent dans les salons des métiers ou qui présentent des PowerPoints dans les écoles secondaires ainsi que les entreprises qui forment des apprentis. Cet engagement infatigable est nécessaire. En ce qui concerne la formation initiale, l'accent doit être mis sur la question de savoir où vont les jeunes après la formation initiale, en particulier ceux qui quittent la branche, et ce qui devrait changer pour que davantage de jeunes ayant terminé leur apprentissage restent à la base.

Une autre idée pour lutter contre le manque de personnel qualifié et faire revenir des personnes dans la branche est par exemple le cours de réinsertion dans le domaine du CFC. Une autre possibilité serait par exemple un cours de réinsertion dans le domaine ES et des stages pour les personnes en reconversion. D'autres branches font déjà cela.

Ce qui est réjouissant, c'est que sur les deux dernières volées de l'ESD, un très grand nombre de diplômé·e·s ES sont revenu·e·s aux affaires.

#### SwissSkills

Thomas Althaus informe sur les championnats des métiers SwissSkills et sur l'état d'avancement des travaux du projet. Les SwissSkills concernent la formation initiale et permettent de mettre en avant les compétences de la branche de la droguerie. Les SwissSkills ont eu lieu pour la dernière fois en 2022. Les chiffres sont impressionnants et une bonne plateforme serait créée si les drogueries y participaient également. Afin de mettre en place une structure, un petit groupe de projet a d'abord été créé en interne au sein de l'Association des droguistes. Une première séance a déjà eu lieu, au cours de laquelle des idées ont été échangées. Il devrait y avoir une partie exposition professionnelle, une sorte de salon des métiers, et l'autre partie, plus active, serait le championnat des métiers. Des questions se posent, comme: Comment combiner l'exposition professionnelle et le concours? Comment créer une phase de préparation dans les entreprises qui ne nécessitent pas trop de ressources, mais qui permette tout de même aux personnes de se préparer suffisamment? A quoi peut ressembler une qualification? On espère qu'un grand nombre de jeunes professionnels voudront participer. Cette qualification doit avoir lieu dans les sections ou sous une forme que l'on pourra ensuite évaluer. Nous sommes en train de rédiger un concept préliminaire et d'élargir le groupe de projet en fonction de ce que nous voulons faire. Il est important que tous y travaillent ensemble. Car le concept doit ensuite être soutenu par la branche. La motivation des apprenti·e·s et de ceux qui ont terminé leur formation doit être là. Les droguistes ES ne peuvent pas participer au championnat des métiers. Les prochains SwissSkills auront lieu en 2025.



#### Examen quinquennal de la formation initiale

Gregor Kreyenbühl explique que l'examen quinquennal de la formation initiale permet de vérifier périodiquement les besoins du monde du travail et de les adapter si nécessaire. Les filières de la formation initiale sont donc examinées tous les 5 ans, que ce soit sur le plan économique, technologique, écologique ou didactique. Le dernier examen de la formation initiale de droguiste a eu lieu en 2020. Un tel processus de révision est complet et prend du temps. Au début de l'année 2023, un groupe de projet composé de Mireille Schmutz, Frank Storrer et Gregor Kreyenbühl, a été mis en place. On a étudié le sondage de la dernière enquête et on a réfléchi à ce qui devait figurer dans cette enquête. Chaque groupe professionnel dispose d'une commission pour le développement professionnel et la qualité, composée du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation), des cantons, de personnes issues de la branche, de la pratique, des écoles professionnelles, des CIE et de l'association. Et c'est avant l'examen de cette commission que se déroule actuellement l'enquête quinquennale. D'ici fin 2023, elle devrait être prête, traduite et préparée sous forme numérique. La branche sera interrogée au premier trimestre 2024. L'enquête sera menée auprès des entreprises formatrices, des CIE, des écoles et des apprenti·e·s et donnera une image de l'opinion de la branche au moyen d'un questionnaire numérique.

Le prochain examen n'aurait dû avoir lieu qu'en 2025, mais il a été avancé. D'une part, parce que le dernier examen a permis d'approfondir certains points et, d'autre part, parce que le processus stratégique permet de réfléchir à l'évolution de la branche au cours des prochaines années, ce qui va plus ou moins de pair avec la formation initiale remaniée, voire totalement révisée.

GK appelle les personnes présentes à réagir aux informations l'année prochaine et à remplir le sondage afin de pouvoir l'évaluer et planifier les prochaines étapes.

### **7.3 Politique et branche: spécialiste en automédication**

Andrea Ullius fait remarquer que dans les drogueries, seules les personnes ayant suivi une formation de droguiste CFC ou ES peuvent vendre des médicaments. Beaucoup de ces professionnels bien formés sont débouchés ou quittent la branche pour l'industrie, travaillent pour des caisses-maladie et parfois dans d'autres professions de santé. Cela entraîne notamment une pénurie de personnel qualifié et il faudrait davantage de professionnels autorisés à délivrer des médicaments. Une variante consisterait à former davantage d'apprenti·e·s et une autre solution pourrait être de créer une nouvelle profession analogue à celle des droguistes CFC, qui serait habilitée à vendre des médicaments. Une telle profession devrait être spécialisée dans le conseil en matière de médicaments, d'automédication et de médecine complémentaire, mais pourrait également avoir des connaissances étendues dans le domaine de la santé numérique. On pourrait imaginer que les personnes qui suivent une telle formation pourraient avoir le titre de «spécialiste en automédication». Il est possible que ce besoin en spécialistes soit comblé par des personnes titulaires d'un CFC issues d'autres professions de la santé. Un autre point important est qu'une telle formation continue puisse également renforcer le domaine de l'automédication. Il y a d'innombrables opportunités dans un tel projet, selon AU, et nous sommes en train de définir plus précisément ces opportunités. L'idée de cette formation continue «Spécialistes en automédication» a été présentée lors d'une réunion de la CI OTX. Toutes les associations sont d'avis qu'il existe un grand besoin et qu'une telle formation continue serait également soutenue par pharmaSuisse, la FSA et l'ASSGP. Il



s'agit maintenant de transformer cette idée en un éventuel projet. Pour cela, il faudrait élaborer différentes bases détaillées et les présenter ensuite au SEFRI. Il va de soi que la branche sera informée dès qu'il y aura du nouveau et que l'on aura fait un pas en avant.

Samuel Zumbühl, de la droguerie Brunnmatt GmbH à Nebikon, voit le danger dans le fait que les gens soient formés avec ce titre spécial pour les grands acteurs de l'industrie et de la vente par correspondance du futur. Il ne voit pas d'utilité directe pour les drogueries. Il se demande si l'on a réfléchi à la question.

Andrea Ullius explique que les droguistes CFC et ES sont très recherchés, précisément parce qu'ils ont des compétences dans le domaine de l'automédication. Si davantage de personnes s'y connaissent en automédication, ces besoins pourraient être satisfaits. Il s'agit d'une part de compléter les effectifs de spécialistes et d'autre part d'offrir une profession qui peut également être exercée en droguerie.

Henri-Jean Golaz estime qu'il est important que les collègues forment davantage d'apprenti·e·s. Il y a beaucoup d'apprenti·e·s, mais il n'y a plus de places d'apprentissage parce qu'elles sont déjà occupées. Le problème serait ainsi résolu.

Andrea Ullius trouve que c'est une remarque importante. Le fait que, comme mentionné aujourd'hui, il y ait plus d'apprenti·e·s dans l'école de Gregor Kreyenbühl a également été constaté dans d'autres sections. Mais il ne sait pas si cela est durable. On pourra peut-être juger dans deux ou trois ans si c'est une réaction à la pénurie de personnel qualifié ou si c'est un hasard. Mais il est absolument décisif que des apprenti·e·s soient formé·e·s. Une motion a récemment été déposée au Conseil national demandant que les formateurs soient déchargés des tâches administratives. Cela aurait peut-être aussi pour effet de motiver davantage de collègues à former davantage d'apprenti·e·s.

Christoph Glasstetter demande quelle est la différence entre le cours pour les suppléances et la formation continue dans le domaine OTC.

Andrea Ullius explique que la formation continue comprendra beaucoup plus de choses. Le cours pour les suppléances n'est que de la pharmacologie et de l'automédication et il y aura d'autres choses dans cette formation continue. Mais comme nous l'avons dit, il s'agit d'une première idée. Il n'y a pas encore de plan d'études cadre, ni de matières. On est encore loin de pouvoir le dire avec précision. La santé numérique sera entre autres un point qui sera peut-être abordé.

Emanuel Roggen aimerait savoir pourquoi des élèves devraient encore être formés comme droguistes si cette formation continue existe. Cela serait superflu.

Andrea Ullius explique que cela ne sera pas superflu. Il y aurait une profession supplémentaire qui pourrait délivrer de l'automédication. Actuellement, seul·e·s les assistant·e·s en pharmacie et les droguistes CFC et ES peuvent le faire, ce qui n'est pas suffisant. De plus, seules les personnes ayant déjà un CFC pourraient suivre cette formation continue. La formation initiale reste, l'ES reste. Et il y aurait en plus la possibilité d'attirer des



personnes venant d'autres professions, comme par exemple les infirmières CFC, etc. La formation professionnelle est toujours en mouvement. Personne ne peut garantir que le métier de droguiste sera encore le même dans dix ans. Et d'autres facteurs décideront si la formation professionnelle sera encore la même. Nous allons cependant prendre en compte les remarques et informer sur les résultats des clarifications.

#### **7.4 Ecole supérieure de droguerie (ESD)**

Thomas Althaus (ThA) explique qu'une école est un organisme en apprentissage qui se déplace rapidement et dans toutes les directions possibles. Il faut donc être capable d'en tenir compte et d'apporter des corrections. ThA donne un petit aperçu de l'ESD.

- \_ Actuellement, il y a 66 étudiant·e·s, dont 34 ont commencé cet été. 42 personnes étaient présentes lors de la journée d'information sur les études.
- \_ Sept salles de classe disposent d'une nouvelle infrastructure numérique qui permet de suivre le rythme de l'enseignement numérique. Pour développer les compétences dans ce domaine, il faut l'infrastructure correspondante.
- \_ Un autre projet qui occupe l'ESD est la certification ISO. Une école peut également être certifiée ISO. Le centre de formation professionnelle du canton compte environ 4500 apprenant·e·s et l'ESD, avec ses 66 étudiant·e·s, a d'autres besoins en matière de certification ISO que les grands centres, qui veulent tous s'aligner. La qualité de la formation doit continuer à être encouragée
- \_ Dès 2024, tous les apprenti·e·s de Suisse romande suivront l'école professionnelle à l'ESD de Neuchâtel et profiteront de la bonne infrastructure. Il y a là une salle de référence où sont disponibles des produits OTC, des compléments alimentaires, des remèdes naturels, des dispositifs médicaux, afin de comparer les ingrédients et de développer des concepts thérapeutiques. Il y a une droguerie modèle, un laboratoire ainsi que des salles de groupe et bientôt un jardin de plantes médicinales.
- \_ Le module sur la création d'entreprise, dont l'objectif est d'en tirer le maximum pour l'avenir économique et d'en tirer des enseignements, est en cours de révision.
- \_ Par ailleurs, il existe à l'ESD des coopérations avec des groupements de la branche de la droguerie, mais aussi avec des drogueries individuelles et des droguistes, toujours dans le but d'intégrer beaucoup de pratique dans l'enseignement. En effet, en tant qu'école autonome, le risque existe de faire quelque chose qui passe à côté de la pratique. C'est pourquoi ce contact régulier avec la branche est très important.
- \_ Il existe en outre une Journée de l'avenir, au cours de laquelle des thèmes tels que la cybersanté sont abordés mais aussi les compétences qui seront demandées à l'avenir.
- \_ Les thérapies naturelles sont un élément très important de la formation ESD et il existe une coopération avec le club des drogueries-nature.
- \_ La journée de réseautage avec des partenaires industriels, la journée des formats de la branche de la droguerie avec la participation de groupements ou différents voyages d'étude sont d'autres événements spéciaux.

Ce n'est qu'un petit aperçu, précise Thomas Althaus.

Jürg Stahl explique qu'on a délibérément essayé de présenter une partie du travail quotidien et qu'il est fier de son équipe. Parfois, lorsque l'on est irrité par la performance d'une association, on réagit et c'est normal. Mais si l'on prend du recul et que l'on considère l'ensemble, il y a beaucoup de choses derrière. Si l'on considère



l'ensemble, on travaille sur les idées et les projets les plus divers. Le processus stratégique a été lancé et il y a des choses qui peuvent être avancées et intégrées. Ce dialogue est important. Avant d'ouvrir le micro pour les communications et les remarques des participants, JS signale que l'assemblée des délégués 2024 aura lieu le 15 novembre et non pas le 22 novembre 2024 comme annoncé dans *vitamine* 11/2023.

Daniel Fontolliet fait savoir qu'il est profondément impressionné par la quantité de drive qu'il y a dans cette branche. Il remercie le président central, Jürg Stahl, le comité central et tous les organes qui travaillent pour la droguerie, l'assemblée des délégués, les présidents de section et leurs comités, les écoles professionnelles et surtout toutes les personnes présentes aujourd'hui. Il y a eu différents chantiers au cours des 25 dernières années. Mais s'il imagine que la droguerie se présente aussi bien aujourd'hui, dans un contexte économique totalement différent, c'est grâce aux personnes présentes et à la branche. Un remerciement spécial est également adressé aux drogueries de Suisse romande.

Remo Zürcher, de la droguerie Müller à Weinfelden, recommande que si la formation continue est révisée, les points de formation continue soient également révisés. Afin que le calcul des cours suivis soit plus rapide et que les cours suivis ultérieurement donnent également des points. Sinon, on n'obtient pas toujours les 9 points nécessaires, par exemple en tant qu'ES.

Heinrich Gasser informe que les responsables d'équipe voient déjà et verront encore plus rapidement à l'avenir quels points de formation continue ont été attribués. Il y a eu des changements techniques relativement compliqués et on dépend aussi des organisateurs des cours de formation continue: Si les organisateurs de cours n'annoncent pas rapidement les participants à l'association, ceux-ci ne peuvent pas non plus être saisis rapidement dans le système. On a déjà fait des progrès cette année et l'année prochaine, cela devrait fonctionner encore mieux et plus rapidement, selon HRG.

Jürg Stahl remercie Daniel Fontolliet pour ses paroles encourageantes et motivantes. Un président est aussi bon que les membres de son équipe. C'est pourquoi il aimerait mentionner ici tout particulièrement les collaborateurs du secrétariat, qui ont préparé cette assemblée générale avec précision et exactitude au sein d'une petite équipe réunie autour d'Elisabeth von Grünigen et de Judith Anderhub. Mais aussi le travail quotidien des autres collaborateurs du secrétariat, qui n'est possible qu'ensemble.

JS se réjouirait que le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ASD, le lundi de Pentecôte, soit l'occasion de reconduire cette composition actuelle et de continuer à entretenir cette dynamique de la branche.

JS remercie tout particulièrement les président·e·s de section qui, en tant qu'interlocuteurs directs, accomplissent un travail très important pour lui. Nous nous efforçons de continuer à les soutenir le mieux possible. La responsabilité est commune et il est important, pour reprendre les termes d'Henri-Jean Golaz, que l'enthousiasme qu'il ressent aujourd'hui et depuis longtemps dans la branche soit transmis aux apprenti·e·s.

JS remercie encore une fois chaleureusement les personnes présentes et les invite à l'apéritif.



Bienne, le 16 septembre 2024

Jürg Stahl  
Président central

Judith Anderhub  
Rédactrice du procès-verbal

Remarque concernant la traduction en français:  
En cas de doute ou de question concernant la formulation du procès-verbal, c'est la version allemande qui fait foi et/ou la version enregistrée.